

ARRÊTÉ N°CONC-20231229-001
portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » et
«Espaces naturels, espaces verts»
à compter du 1^{er} janvier 2024

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,



Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté du 6 juillet 2022 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » et « Espaces naturels, espaces verts » à compter du 6 juillet 2022,

Considérant que le décompte de la période des quatre ans prévue à l'article L 325-39 du Code général de la Fonction publique est suspendu pendant la période du 12 mars 2020 jusqu'au 23 juillet 2020 inclus et du 1^{er} janvier 2021 au 31 octobre 2021,

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de gestion des Landes formulées par les lauréats du concours,

Considérant les nominations intervenues depuis le 6 juillet 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est mise à jour, à compter du 1^{er} janvier 2024, comme annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La liste d'aptitude est valable quatre années à partir de la date d'établissement, à la condition que le lauréat demande par écrit à être maintenu sur la liste au terme des deux premières années suivant l'inscription initiale ainsi qu'au terme de la troisième année.

ARTICLE 3 : Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de la nomination.

ARTICLE 4 : Les lauréats inscrits sur la présente liste d'aptitude devront informer sans délai le Centre de gestion des Landes dès leur nomination.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 29 décembre 2023



La Présidente,

Jeanne COUTIÈRE



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES LANDES**

Maison des Communes - Service Concours - B.P. 30069
40002 MONT-DE-MARSAN CEDEX
Tél : 05.58.85.81.63 - Email : concours@cdg40.org

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

**LISTE DES CANDIDATS
INSCRITS SUR LA LISTE D'APTITUDE AU 1^{ER} JANVIER 2024**

NOM	PRENOM
ALBERT SALES	Jose Luis
ALBERTI	Justine
ANDRIEU	Pascal
ANGULO	Anne-Laure
BARBOT	Jeremy
BARILLOT	Xavier
BASSON	Jérôme
BERNARD	Jacques
BLANCHE	Frédéric
BLERARD (anciennement MUGUET)	Julien
BONTANT	Gerard
BORDES	Sébastien
BUFFEL	Clément
BUREAU	Alexis
CARCAUZON	David
CAZAUX	Xavier
COMBREAU	Alexandre
COURIVAUD	Sophie
CROIZIER	Lilian
DAVID	Francis
DELOMIER	Olivier
DUCHESNE	Hyacinthe
DUMAS	Vincent
DUPONTEIL	Loïc
DUSSEREY	Tania
ESSELIN	Loïc
FAWCETT	Anthony
FORTE	Cathy
GALIPAUD	Nicolas



NOM	PRENOM
GARGALLO	Florent
GARLOPEAU	Thomas
GELIS	Jean-Charles
GRANGÉ DIT LAPLACE	Nicolas
GUERTNER	Cyril
HAROTCARENE	Jean-Marc
ISIK	Bunyamin
JODET	Arthur
LAGAY	David
LANTIAT	Vincent
LASSALLE	Thibaud
LEGRAND	Patrick
LÉGLISE	Regis
MONTEIRO RODRIGUES	Daniel
MORHAIN	Luc
MORIN	Julien
NAPIAS	Alexandre
NEUVILLE	Romarc
OUARDI	Guillaume
OUVRARD	Vincent
PAILLASSA	Nathalie
PARIZEL	Laurent
POUBLAN	Benjamin
RAIMON	Pierre
RETIF	Cedric
ROCCI	Cécile
SALINIE	Theo
SALVY	Anne
SCALBERT	Melinda
SERVANT	Pierre
SOLEILHAVOUP	Yoan
THOMAS	Vincent
VIROULAUD	Luc
WIMART	Gabin

TOTAL : 63